



Compte rendu CSA DIRAG du 02 décembre 2024

Ordre du jour

1. Approbation ordre du jour.....	1
2. Approbation des PV précédents.....	1
3. Suivi des actions.....	1
4. Choix JRTT 2025.....	3
5. Présentation des MO incendie (pour avis).....	3
6. Information sur la méthodologie d'évaluation des RPS à la DIRAG (pour info).....	4
7. Programmation des visites de site (pour avis).....	4
8. Présentation des critères de choix pour le stage NHC (pour information).....	4
9. Bilan annuel des agents en service posté (pour information).....	5
10. Date des prochains CSA (pour avis).....	5
11. Questions diverses.....	5

Notre délégation était composée de : Frédérique Gharès (DIRAG/PREVI), Marc Bisson (DIRAG/PREVI), Patrice Lestrade (DIRAG/TTI) en titulaires, et Philippe Causeur en tant qu'expert.

Le secrétariat de séance est assuré par Solidaires.

1. Approbation ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par toutes les organisations syndicales. Des questions diverses de Solidaires et FO sont ajoutées.

2. Approbation des PV précédents

Les PV des CSA du 04/03/2024 et du 13/06/2024 sont approuvés en séance.

3. Suivi des actions

Actions du 23/11/23 :

19. Aménagement des vestiaires et casiers au CM971, rangement produits de ménage : effectuée le 26/11/2024 : à clôturer.

Actions du 11/12/23 :

24. *Réflexion sur l'organisation cible de Pégase, structurer et définir les règles de désignation des opérateurs, certificateurs et hyperviseurs, améliorer la lisibilité des tableaux de service et harmoniser les gabarits* : action non finalisée, un DO sera fait d'ici la fin de l'année. Actuellement, il y a 5 bases dont 3 en Martinique avec chacune des opérateurs, des hyperviseurs et des certificateurs propres. Il est impossible d'avoir une seule base car il y a des jours fériés différents sur chaque territoire, par contre il y a une possibilité d'avoir une seule base en Martinique. La direction serait favorable à ce qu'il y ait une base par service et par territoire afin de faciliter la certification des tableaux de service.

28. *Adapter pour les sites de Guadeloupe et de Guyane le mode opératoire relatif à la gestion des risques, sécurité incendie, risque sismique (Guadeloupe)..... Rédaction du MO pour Desaix* : action à l'ordre du jour.

Actions du 21/12/23 :

32. *Demander la modification de la classification du CM971 du statut de ERP à ERT* : courrier de demande envoyé, toujours pas de réponse de la mairie.

33. *Insonorisation salle de réunion du CM973* : arbitrage défavorable en raison du coût. Un vote est proposé par la direction au pied levé pour garder ou non cette action, il est décidé de la garder afin de réfléchir à une solution moins onéreuse.

34. *Achat d'aspivenin pour les trousseaux à pharmacie* : achat effectué, à clôturer.

38. *Recensement des volontaires pour la formation NHC et clarification sur les critères de choix* : action à l'ordre du jour.

42. *Effectuer des mesures de rayonnement, après l'installation de l'antenne* : action partagée en 2 sous actions :

→ action de communication des risques pour tous les sites

→ action de mesures globales (antennes, bornes et pylône) à effectuer sur Desaix et au Lamentin.

Actions du 13/06/24 :

46. *Report à un prochain CSA des points 6 (permanence)* : Le point 6 sera à un ordre du jour lors d'un CSA en 2025.

48. *Faire un 2ème point sur les bilans des agents en service posté* : Action à l'ordre du jour.

Actions du 28/10/24 :

49. *Demandes de devis pour l'achat et la mise en service du DATI au Lamentin et en Guyane* : La direction a relancé les chefs de service, la demande de BR1 devra être effectuée au T1 2025.

50. *Rechercher des pistes pour alléger la charge de travail en SP au service de prévision de Guyane en début de vacation. Surveillance des pics de charges en début de vacation* : pas d'avancée, une réunion avec la direction est prévue la semaine prochaine.

51. *Proposer des pistes pour la sécurisation du site du Lamentin, notamment le parking. Effectuer des demandes de devis et le cas échéant de financement pour le BR1 2025* : Système d'ouverture à distance réparé, chariot du portail à changer, action à finaliser au T1 2025.

52. *Aménager un deuxième poste de travail en secours pour DIRAG/PREVI sur le site de Desaix* : Action effectuée et à clôturer.



53. Suite à l'intrusion dans le parking et aux vols commis dans 2 véhicules stationnés au Lamentin dans la nuit du 26 au 27 octobre 2024. Un agent en situation d'isolement sur le site du Lamentin n'était pas présent à la relève. Un échange est préconisé entre la hiérarchie et l'agent de DIRAG/PREVI, en absence non prévue, afin de préciser sa situation administrative (gréviste ou non gréviste) et d'assurer en cas de besoin un accompagnement individuel ou collectif : Les agents n'ont pas été pénalisés ; Aucun accompagnement n'a été demandé.

54. Vérifier auprès du responsable outre-mer la possibilité d'organiser au niveau local de nouveaux modules de formation relatifs à la formation des membres de CSA et sur la Santé la Sécurité au Travail (SST). Communiquer aux membres non formés, les propositions de formation en interministériel et les offres de formation de METEO FRANCE : Action en cours.

55. Afin de limiter les nuisances sonores causées par les chantiers d'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites de Desaix et du raizet, des KITS de protection auditif seront achetés en pharmacie par les responsables logistiques de chaque site. Pour ceux qui ont la possibilité de faire du télétravail, la plus grande souplesse sera retenue pendant la réalisation des travaux. Pour les agents de Desaix qui le souhaitent il sera également possible sur demande de travailler sur les postes de travail disponibles sur le site du Lamentin : Achat effectué en Guadeloupe et à Desaix.

4. Choix JRTT 2025

Le choix s'est porté sur les jours suivants :

- 30 mai 2025
- 10 novembre 2025
- 26 décembre 2025

L'an prochain, la direction s'engage à effectuer un doodle aux agents de la DIRAG pour connaître leur préférence.

5. Présentation des MO incendie (pour avis)

Les MO décrivent la procédure de conduite à tenir en cas d'incident.

Il est spécifié par la direction que ces documents sont évolutifs.

La direction a pris en compte les demandes de modification formulées par les représentants du personnel et elle modifiera en fonction les différents MO.

MO Desaix → Vote : 2 POUR – 5 abstentions (dont la CFDT-Météo)

MO Lamentin → Vote : 0 POUR – 8 abstentions (dont la CFDT-Météo)

MO Guadeloupe → Vote : 0 POUR – 7 abstentions (dont la CFDT-Météo)

MO Guyane → Vote : 1 POUR – 6 abstentions (dont la CFDT-Météo)

L'abstention a été privilégiée car il y a encore des choses à modifier, mais c'est une base de travail correcte pour commencer.



6. Information sur la méthodologie d'évaluation des RPS à la DIRAG (pour info).

Depuis 2021, l'évaluation des RPS a débuté dans l'hexagone, elle est pilotée par des AP. Elle n'est pas encore terminée dans certaines directions. Il est indispensable de transposer cette évaluation au sein des DIROM.

Depuis des années, nous étions en attente d'un cadrage méthodologique de la part de la drh, c'est chose faite depuis août 2024. La démarche va alors débiter courant 2025.

Il n'y a pas de calendrier précis car mieux vaut ne pas aller trop vite, mais bien faire les choses.

Par souci de neutralité, un AP de l'hexagone pilotera la démarche avec l'appui de l'AP local.

La priorité pour la mise en place de cette démarche est plus faible en DIRAG que dans les autres DIROM en raison des situations actuelles en DIRNC/PF et DIROI.

7. Programmation des visites de site (pour avis).

La visite de site en Guyane se déroulera le 19 mars.

8. Présentation des critères de choix pour le stage NHC (pour information).

Sur les 20 dernières années, 29 agents ont participé au stage NHC dont 26 en présentiel et 3 en distanciel.

Les critères de choix par ordre de priorité sont les suivants :

- Critère 1: Candidater sur le stage, avoir un niveau d'anglais compatible avec les prérequis de la formation tels que définis par l'OMM
- Critère 2: ne pas avoir déjà suivi cette formation en présentiel
- Critère 3: Ne pas avoir de départ du service programmé à court terme (moins de 2 ans), ou de demande de mobilité en cours (recommandation de l'OMM)
- Critère 4: priorité donnée aux 3 encadrants PREVI de Martinique et de Guadeloupe, si ils répondent aux critères 1 et 2, selon l'ordre de priorité suivante : 1. DIRAG/PREVI/D, 2. CM971/PREVI/D et 3. DIRAG/PREVI/DA
- Critère 5: parmi les prévisionnistes de Martinique et de Guadeloupe, sans hiérarchie entre les deux populations, classement en fonction de l'ancienneté dans le service (équipes prévi CM971 et DIRAG PREVI confondues).

Il a été demandé par les représentants du personnel de faire ajouter « en présentiel » dans le critère 2.

Sur notre demande, la suppression d'un 6^e critère, qui pouvait prêter à discussion, a été actée par la direction.

La direction insiste sur le fait que si des nouveaux encadrants arrivent, ils seront prioritaires.

Lors de la désignation du candidat, il sera indiqué un suppléant qui passera titulaire l'année suivante si les critères sont toujours réunis l'année d'après.

9. Bilan annuel des agents en service posté (pour information).

- DIRAG/PREVI → les bilans n'ont pas vraiment évolué en raison des formations, des nombreux doubles suite à l'arrivée de plusieurs agents, de la réouverture du poste PRS ouvert, de l'envoi de VMR.
- CM971/PREVI → une forte baisse est à noter avec l'arrivée du 8^e agent, avec un 9^{ème} agent qui arrive la baisse va encore s'accroître.
- CM973/PREVI → le bilan commence à baisser suite à la fin des formations des nouveaux agents, le bilan avait été régulé par un VMR externe, un VMR interne et l'entrée du chef de service dans le tour.
- DIRAG/OBS → pas d'évolution notable sauf en Guadeloupe suite au départ d'un agent qui a récupéré son bilan.

10. Date des prochains CSA (pour avis)

Le premier CSA de l'année 2025 se déroulera le jeudi 20 mars avec une date de repli le mardi 18 mars.

Le deuxième CSA se déroulera le mardi 20 mai avec une date de repli le mardi 03 juin.

Le troisième CSA se déroulera le jeudi 16 octobre avec une date de repli le mardi 14 octobre.

Le quatrième CSA se déroulera le jeudi 11 décembre avec une date de repli mardi 16 décembre.

11. Questions diverses

Questions de la CFDT-Météo

- *Houlographes : les 5 HS, problème de fournisseur. Marché en cours à dénoncer. Cout de l'entretien.*
 - dans le marché, il n'y a pas de maintenance de prévue.
 - sachant que c'est un marché national, la DIRAG n'a pas la main pour le dénoncer.
- *Missions : Il est demandé de prévoir un budget missions 2025 dimensionnée au périmètre des services OBS*
 - Important afin de mener à bien le fonctionnement nominal des différents matériels.
- *État et renouvellement des véhicules de l' OBS, quid du budget entretien ou location*
 - Une demande a été faite par le personnel sur la nécessité d'avoir un véhicule adapté aux missions, véhicule de type 4x4.
 - La direction indique qu'il est possible de faire de la location courte durée en cas de besoins spécifiques pour certaines missions ou en cas de pannes d'un véhicule.
 - Il est plus facile d'avoir le budget pour l'achat de véhicule électrique plutôt que thermique, mais il est possible d'obtenir des dérogations pour les véhicules de la maintenance.



- *Comment améliorer la fidélisation des agents de la DIRAG ?*

Ces dernières années, de nombreux agents ont rejoint la DIRAG dans les différents services. Malheureusement, pour beaucoup d'entre eux, ils repartent ou changent de poste dans un délai souvent très court (inférieur à 2 ans). Cela entraîne de la lassitude auprès des agents qui passent beaucoup de leur temps à les former.

La direction indique qu'il lui est possible de travailler que sur 2 composantes :

- travailler sur le poste occupé (autonomie, intérêt...)
- travailler sur l'amélioration des conditions de travail.

Il ne lui est pas possible de travailler sur la crise sociale, les problèmes d'emploi des conjoints, sur le phénomène de vie chère...

Nous demandons à la direction s'il n'est pas possible de se renseigner sur la mise en place de l'ITM (indemnité temporaire de mobilité) pour la DIRAG.

Questions de Solidaires-Météo

- *Point et bilan provisoire du poste PRS :*

Le bilan depuis l'ouverture du poste le 17 juin 2024 est resté globalement stable.

Il est noté plusieurs éléments :

- point téléconférence → échange de qualité, chacun trouve ses marques, attention à respecter son temps de parole et son domaine d'expertise,
- temps de travail important en début de vacation,
- amélioration à porter au bulletin de cadrage, un sondage sera fait pour l'audience actuelle de ce bulletin, un groupe de travail sera mis en place pour revoir la forme du bulletin,
- la formation cadrage n'a pas répondu à la demande des agents, il est demandé de faire une formation sur la PE arôme,
- la communication sur les réseaux sociaux est en hausse,
- il a été noté par les agents que le bulletin de cadrage n'est pas exploité dans sa globalité, l'impression que l'expertise de ce bulletin entraîne une frustration des agents,
- l'heure du briefing est « trop tard » en Guyane et « trop tôt » pour la Guadeloupe.

- *Quid de la permanence métier et de sa présence au briefing en journée à enjeu (vigi orange)*

La direction indique que le permanencier doit être joignable H24, mais pas forcément présent au briefing, quelles que soient les conditions. Il est demandé plus de clarté sur qui fait quoi et quand.



- *Où en sommes nous sur l'avenir CM972 ?*

Pour la DGFIP, les 2 scénarios restants (Centre d'affaires et regroupement à Desaix) tiennent la route.

Pour la DG, le centre d'affaires tient la corde et est à privilégier. A l'heure actuelle, le permis de construire du centre d'affaires n'a toujours pas été posé. Si dans quelque temps, il n'y a pas d'avancée par rapport au permis de construire, le choix du regroupement à Desaix sera pris. La direction se donne quelques mois pour changer d'avis (potentiellement fin du T1 2025).

Questions de FO

- *Le nombre d'assignation en Guadeloupe ne serait il pas disproportionné ?*

La direction partage le fait que le nombre d'assignations en Guadeloupe est très élevé dernièrement en raison du nombre de vigilances sur la période. Le but n'est pas d'assigner tous les week-ends, c'est conjoncturel en raison de la situation météorologique atypique de ces derniers mois. Il est proposé d'effectuer un bilan au prochain CSA.

- *Pourquoi appelle t'on l'examen IT pro « examen » et non « concours » ?*

Un concours, c'est lorsque l'on vient de l'extérieur pour intégrer MF, dans le cadre d'une progression interne, c'est un examen professionnel.

- *Est ce que les 40 % supprimés du traitement brut pour les contractuels seront décomptés pour la retraite ?*

La Direction indique que c'est un ajustement technique pour renforcer l'égalité entre collègues.

La DRH va contacter tous les contractuels de manière individuelle, il n'y aura aucune incidence en termes de retraite. De plus, rien n'oblige les agents contractuels à signer leur avenant.

- *Suite à un départ à la retraite fin 2025 à OBS 973 avec passage à 80 % en janvier, il est demandé d'effectuer un recrutement par anticipation ?*

La direction indique que le recrutement a été mis en pause suite à la prolongation d'un an demandé par l'agent, et que le temps partiel n'est pas remplacé.